



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 : JOUR DU SCRUTIN LE 7 NOVEMBRE

PAGE 13

Les prochaines élections municipales auront lieu le 7 novembre prochain. Pour tout savoir sur les candidats et les lieux de vote, rendez-vous à la page 13.



DÉCISIONS
DU CONSEIL

 PAGE 3

AMÉNAGEMENT ET
URBANISME

 PAGE 4

DÉVELOPPEMENT DU
MILIEU

 PAGE 9

HYGIÈNE DU MILIEU

 PAGE 12

GAGNANTS - CONCOURS BCITI



Vous avez été nombreux à participer à notre concours et nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre participation!

Ci-dessous vous trouverez les noms des gagnants du tirage au sort qui s'est déroulé le 27 septembre dernier.

- Guy Miousse - un chèque cadeau de 500 \$ dans une entreprise locale
- Pascal Bourque - un chèque cadeau de 300 \$ dans une entreprise locale
- Louise Boudreau - un chèque cadeau de 200 \$ dans une entreprise locale

Merci encore pour vos nombreuses participations, et n'oubliez pas de vous abonner à la plateforme bciti+ pour recevoir les alertes et notifications de la Municipalité des îles pour être avisés des fermetures de l'écocentre, des reports de collectes ou des bris d'aqueduc dans votre secteur. Inscrivez-vous au <https://muniles.bciti.com/>.



Besoin de rencontrer un employé municipal?

Prenez rendez-vous au
418 986-3100 ou au
www.muniles.ca.



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

📍 460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

🌐 www.muniles.ca

📞 418 986-3100

✉️ communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30

Vendredi : Fermé

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au www.muniles.ca.

**COORDINATION, RÉVISION ET
RÉALISATION GRAPHIQUE :**
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 5 860 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada
ISSN 2371-2031 (imprimé)
ISSN 2371-204X (en ligne)



POUR UNE URGENCIE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

DÉCISIONS DU CONSEIL

SÉANCES DU 5 OCTOBRE 2021

COMMUNAUTÉ MARITIME

Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2020

Le rapport financier de l'année 2020 a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime tenue le 28 septembre dernier. Conformément à la Loi sur les cités et villes, le maire, Jonathan Lapierre, fait rapport aux citoyens, à l'aide d'une présentation PowerPoint, des faits saillants du rapport financier 2020, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Office municipal d'habitation (OMH) – Dépôt et approbation des états financiers se terminant au 31 décembre 2020

Les états financiers pour l'exercice de l'année 2020 de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine ont été déposés au conseil de la Communauté maritime pour approbation. La participation municipale pour combler le déficit d'exploitation au 31 décembre 2020 est de 91 099,92 \$. Le rapport est approuvé.

Autorisation d'appel d'offres public – Services professionnels – Projet d'écoquartier

La Communauté maritime des îles souhaite développer un écoquartier aux îles-de-la-Madeleine dans un projet qui intégrerait le microréseau d'Hydro-Québec. L'ampleur et la diversité de ce projet d'écoquartier requiert de l'accompagnement professionnel externe pour sa mise en œuvre. Le conseil autorise donc le lancement d'un appel d'offres public pour requérir les services de professionnels pour la réalisation de ce projet d'écoquartier.

Dépôt de deux demandes de soutien financier et technique – Prévention de sinistres 2013-2022

Le ministère de la Sécurité publique du Québec a mis en place un cadre pour la prévention des sinistres 2013-2022 permettant d'offrir aux municipalités un soutien financier et technique afin qu'elles puissent réaliser des analyses de risques et des travaux de prévention de sinistres. L'érosion côtière est une problématique qui affecte grandement l'archipel madelinot et deux secteurs en particulier ont été ciblés prioritaires. Le conseil autorise donc le dépôt des demandes pour les deux secteurs prioritaires suivant :

- le chemin de la Pointe-du-Sud-Ouest dans le village de L'Île-d'Entrée;
- une section du chemin du Gros-Cap dans le village de L'Étang-du-Nord, tout près de la limite avec le village de Cap-aux-Meules.

Contribution municipale – Corporation pour la sauvegarde du patrimoine des îles – Projet de film « Le Cul pointu, une histoire de shed »

En 2018, trois Madelinots amoureux des traditions se sont réunis pour concrétiser le rêve d'un des leurs, M. Claude Bourque, concernant

la construction d'un bateau de bois communément appelé cul pointu. De ce projet est né un film porté par les producteurs et réalisateurs M. James Gray et M^{me} Marie-Christine Lavoie, qui ont pu suivre au cours des saisons l'évolution de ce projet de construction et capter le rythme de vie des insulaires. À la suite de la demande de participation municipale au financement du film transmise par les auteurs et le partenariat conclu par ces derniers avec la Corporation de sauvegarde du patrimoine des îles, le conseil souhaite encourager une telle initiative et autorise le versement d'une somme de 10 000 \$ à la Corporation pour la sauvegarde du patrimoine des îles, aux fins du projet de film « Le Cul pointu, une histoire de shed ». Cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement de la Communauté maritime.

MUNICIPALITÉ

Dépôt du rapport financier 2020 et du rapport de l'auditeur indépendant

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité des îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2020.

Contribution municipale – Programme d'aide pour favoriser la location annuelle de chambres et de logements

Le 13 juillet dernier, le conseil a adopté le Règlement n° 2021-13 instituant un programme d'aide pour favoriser la location annuelle de chambres et de logements sur le territoire de la municipalité des îles-de-la-Madeleine. Le conseil autorise une contribution additionnelle de 100 000 \$ au programme, portant ainsi à 200 000 \$ la valeur de l'aide financière pouvant être accordée à ce jour dans le cadre de ce programme.

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 409 – Agrandissement du Four à Pain – Site de La Grave

Le projet de recharge de plage étant en cours sur le site de La Grave du village de L'Île-du-Havre-Aubert, plusieurs scénarios ont été envisagés par la Municipalité pour tenter de régler la problématique liée à la localisation du bâtiment commercial connu sous l'appellation « Four à pain » dans le cadre de ces travaux. En mai dernier, le Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments a lancé un appel d'offres visant à procéder à l'exécution de travaux d'agrandissement sur ce bâtiment. Une seule soumission a été déposée, soit celle de Construction Renaud & Vigneau inc., mais elle excède le budget alloué à ce projet. Le conseil rejette donc la seule soumission reçue.

Avis de motion et de dépôt de règlement

Un avis de motion est donné préalablement au règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 par l'insertion de nouvelles dispositions concernant les résidences de tourisme. Un premier projet de règlement est également adopté.

CADASTRE ET ZONAGE : DES RENSEIGNEMENTS FACILEMENT ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Beaucoup de gens se déplacent à la mairie pour obtenir de l'information sur des terrains, que ce soit pour en connaître le propriétaire, les dimensions, la valeur au rôle d'évaluation ou encore le zonage, tous des renseignements que l'on peut obtenir parce qu'ils sont publics. Mais savez-vous qu'il suffit d'avoir accès à un ordinateur branché sur Internet pour obtenir à distance et tout à fait gratuitement ce type de renseignement?

En effet, pour obtenir de l'information sur un immeuble aux Îles, consultez le www.muniles.ca et suivez les liens suivants : *Services aux citoyens, Construction et rénovation et Cadastre*. Après ces quelques clics, vous allez voir apparaître « Consultez votre cadastre et votre rôle d'évaluation en ligne sur le site Internet de Goazimut ». Avec ce dernier clic apparaîtra la carte des Îles-de-la-Madeleine sur laquelle vous pourrez ajouter, en cliquant sur un petit avion, une photo aérienne prise en juin 2015. Ainsi à l'aide du module de recherche vous pourrez facilement obtenir :

- l'adresse exacte de l'immeuble recherché;
- le nom du propriétaire de l'immeuble;
- l'information générale sur l'immeuble (superficie, profondeur, frontage);
- l'année de construction, le nombre de logements;
- la valeur de l'immeuble enregistrée au rôle d'évaluation que vous pourrez comparer à celle inscrite au rôle précédent;
- le numéro de lot;
- une photo aérienne de l'immeuble;
- l'hydrographie;
- le couvert forestier;
- le type de zone (zonage) qui couvre le lot visé.

Une panoplie de renseignements qui peuvent également être imprimés si, bien entendu, vous disposez d'une imprimante. Voici une façon simple et efficace de vous éviter un déplacement à la mairie. Par ailleurs, une fois que vous aurez pris connaissance des données disponibles sur le site Web, si vous avez des questions en lien avec le cadastre ou le zonage, vous pourrez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et, au besoin prendre rendez-vous avec un inspecteur municipal qui saura assurément répondre à vos interrogations.



Photo aérienne - 2015

Situation d'urgence, soyez prêts!

72 HEURES

- Eau potable
- Nourriture non périssable
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles
- Lampe de poche
- Briquet ou allumettes et chandelles
- Trousse de premiers soins



LE NOMBRE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS NE CESSE DE CROÎTRE SUR NOTRE ARCHIPEL

Nous l'avons tous remarqué, et semble-t-il que ce phénomène s'observe dans plusieurs régions : le nombre de propriétaires de véhicules récréatifs ne cesse d'augmenter et a connu un bond considérable dans les dernières années. Si ce phénomène est généralisé, il apporte toutefois son lot de questionnements considérant que le territoire dont nous disposons pour utiliser tous ces véhicules récréatifs est assez restreint. En effet, quand on ajoute par exemple quelques centaines de VTT ou de motoneiges sur l'immense territoire gaspésien, il est fort probable que personne n'en verra la différence. À l'inverse, lorsque l'on observe une augmentation significative sur un territoire de 200 km², majoritairement composé de terrains privés et de terres publiques que sont les dunes, disons que les impacts sur le territoire et les conflits d'usages risquent de se multiplier.

Les roulettes de camping

On le sait tous, les Madelinots aiment le camping et les chiffres le prouvent. Selon les données de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), il y aurait actuellement sur notre territoire 1 294 roulettes immatriculées. Fait intéressant, ce nombre était de 854 en 2016 : c'est donc dire que nous avons connu une augmentation de 52 % au cours des 5 dernières années.

Les motorisés

Tout comme les roulettes, les motorisés équipés pour le camping ont également connu un bond fulgurant, passant de 168 en 2016 à 300 en 2021, une augmentation impressionnante de 83 % en 5 ans.

Les VTT ou quad

De tous les véhicules récréatifs, c'est évidemment le VTT qui a la cote auprès des Madelinots. Ce sont 1 603 véhicules qui étaient enregistrés à la SAAQ en 2020. En 2015, ce nombre était de 1 095, ce qui signifie que, sur une période de 5 ans, il aura connu une augmentation de 46 %. Si l'on considère que notre population totale est en ce moment évaluée à 12 774 individus, à laquelle on doit soustraire les 15 ans et moins (qui ne peuvent se procurer et conduire un VTT), c'est donc dire que 15 % de la population pouvant se procurer un VTT en possède un! Nous ignorons si un tel portrait existe ailleurs au Québec, mais on peut certainement affirmer qu'il se démarque si l'on prend en considération le nombre de VTT versus l'espace disponible pour pratiquer l'activité.

Quelles conclusions peut-on en tirer?

D'abord, l'économie de l'archipel se porte bien, et c'est une bonne nouvelle, puisque ces équipements sont coûteux.

Ensuite, il faut impérativement prendre en considération les particularités de notre territoire lorsque l'on revendique des espaces pour pratiquer toutes ces activités récréatives. En effet, plus le nombre de véhicules récréatifs augmente, plus cela requiert des sentiers pour circuler ou encore des sites pour camper. En matière d'aménagement et d'occupation du territoire, nous vivons des enjeux importants qui sont de plus en plus évidents. Le nombre de roulettes dispersées sur les îles en témoigne, de même que les plaintes de citoyens qui doivent composer avec de la circulation hors route sur leur terrain privé alors qu'ils n'ont jamais donné les autorisations requises.

Dans le cadre de la révision de notre schéma d'aménagement, toute la question des activités récréatives devra faire l'objet de sérieuses discussions puisqu'elle prend de plus en plus de place dans notre quotidien et dans l'utilisation de notre territoire.



LE PARC ÉOLIEN DE LA DUNE-DU-NORD : UN TRAVAIL DE COLLABORATION INÉDIT ET UNE RÉUSSITE DIGNE DE MENTION

Le 7 septembre dernier sur la dune entre Pointe-aux-Loups et Grosse-Île régnait une ambiance agréable et surtout un sentiment de fierté parmi le groupe qui s'était rassemblé afin de procéder à l'inauguration du Parc éolien de la Dune-du-Nord. Pour cause, quand on pense à tout le travail accompli depuis plus de 10 ans par l'ensemble des partenaires et des organismes impliqués, il y avait assurément de quoi être fier! Revenons d'ailleurs sur les moments marquants qui ont précédé la mise en service de ces deux éoliennes.

- 2003 – Avec l'adoption de sa nouvelle politique énergétique, le gouvernement du Québec donne un véritable élan à la production d'énergie éolienne.
- 2007 – Tenue d'une vaste consultation publique menée par la Communauté maritime et qui conclue à la pertinence, sous certaines conditions, du développement de la filière éolienne sur le territoire de l'archipel.
- 2012 – La Communauté maritime, sur la base des commentaires recueillis en consultation publique, cible un territoire et procède à la modification de son schéma d'aménagement. Cette modification est approuvée par le gouvernement du Québec comme prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).
- 2015 – Hydro-Québec lance un appel de propositions pour un contrat d'approvisionnement de 6 MW d'énergie éolienne sur 20 ans. C'est la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine qui a le mandat de représenter le milieu dans ce processus qui s'annonce long et complexe. La même année, afin d'assurer un suivi rigoureux sur l'état d'avancement des travaux, un comité regroupant les principaux partenaires du milieu (comité de liaison) est formé.
- 2017 – Comme le site retenu par la Communauté maritime comprend un habitat floristique reconnu (corème de Conrad), le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) mandate le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) afin de permettre à la population de s'exprimer. La même année, le ministère autorise la poursuite du projet.
- 2018 – Hydro-Québec annonce la proposition retenue.
- 2019 – Réalisation des travaux.
- 2020 – Mise en activité et livraison d'électricité à la centrale d'Hydro-Québec.
- 2021 – Inauguration du Parc éolien de la Dune-du-Nord.

UN TRAVAIL DE COLLABORATION

Ce projet fut marqué par un travail de collaboration remarquable entre la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, les partenaires privés que sont Valeco Energie Québec inc., Plan A Capital et le comité de liaison qui comprenait la Chambre de commerce des îles, la Société d'aide au développement de la collectivité, Tourisme Îles de la Madeleine, le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, le Council for Anglophone Magdalen Islanders, les groupes environnementaux Attention Fragîles, le Comité ZIP et la Société de conservation des îles ainsi que la Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine.

Tout au long du processus, les préoccupations du milieu ont toujours été prises en considération dans un esprit d'ouverture et de collaboration, mais aussi dans un respect mutuel. Cette façon de faire aura assurément porté ses fruits, puisqu'au moment où les éoliennes se sont mises à tourner, l'ensemble des partenaires se disait grandement satisfait du résultat obtenu.



UN DÉFI ENVIRONNEMENTAL DE TAILLE

Lors des audiences du BAPE tenues en 2017, des citoyens ont soulevé des inquiétudes en lien avec le secteur retenu par la Communauté maritime. Quand on connaît la fragilité des systèmes dunaires, il était tout à fait légitime de se demander comment on pourrait y installer des structures aussi gigantesques sans perturber le milieu naturel de façon importante, voire irrémédiable.

En effet, en plus du défi logistique que représentait le transport de pièces détachées d'éoliennes et d'une grue géante par la voie maritime, c'est bien la construction d'un parc éolien dans un secteur dunaire qui était incontestablement le principal défi à relever. C'est ici que la participation des partenaires environnementaux du milieu a pris tout son sens puisqu'ils ont pu accompagner et suivre de près ceux qui avaient la délicate tâche de monter deux éoliennes de 86 mètres (282 pieds) dans la dune. En plus de s'assurer de minimiser les bouleversements de sols et de stabiliser rapidement les secteurs inévitablement endommagés, les constructeurs ont dû adapter leurs méthodes à un environnement extrêmement sensible dans lequel ils n'avaient évidemment pas l'habitude de travailler. À titre d'exemple, une plateforme qui reçoit une éolienne comme celle de la Dune-du-Nord exige habituellement une superficie de 10 000 m² alors qu'ici celle-ci a été limitée à 3 600 m². Il s'agit assurément d'un exploit qui mérite d'être souligné quand on réalise par surcroît que ces 2 éoliennes à 4 mégawatts chacune ont la plus grande capacité de production au Québec. Un exemple parmi tant d'autres qui aura permis de réduire les perturbations environnementales au minimum. Il suffit de survoler le site pour réaliser à quel point l'espace utilisé est limité et que les milieux naturels environnants comme les bosquets et les marais salants ont été épargnés.

D'ailleurs pour ce qui est des impacts environnementaux, le travail n'est pas fini puisque des suivis continuent d'être réalisés notamment par Attention Fragîles qui, comme nous le savons, détient une solide expertise dans ce domaine.

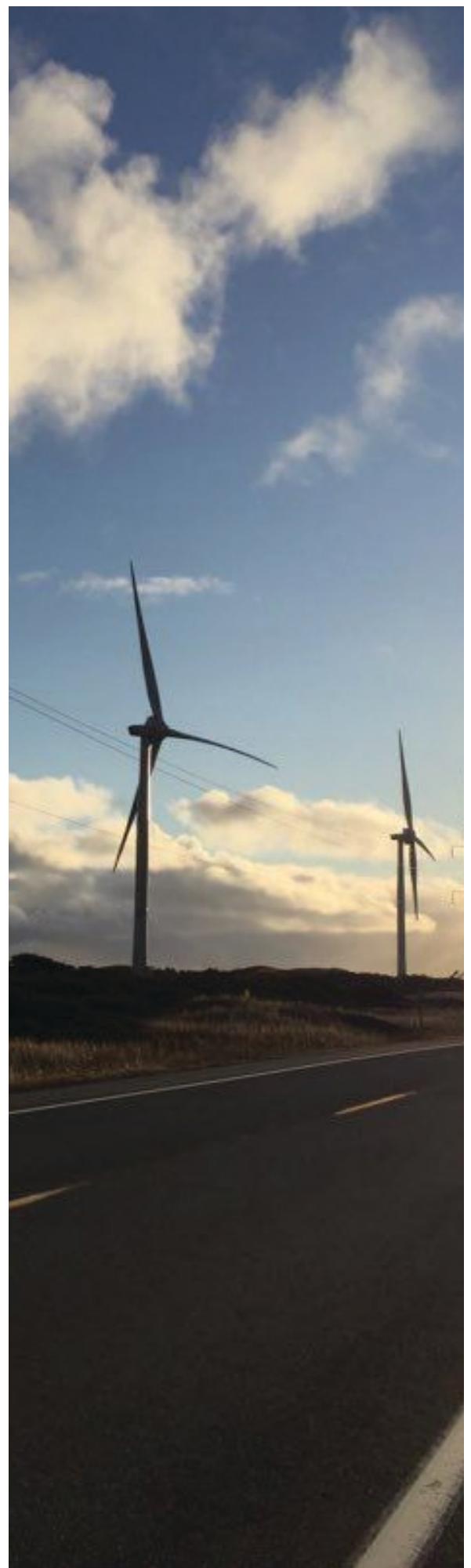
DES RETOMBÉES AUSSI POSITIVES QUE DIVERSIFIÉES

Une des raisons qui a amené la Communauté maritime à appuyer la réalisation de ce projet et à y participer concrètement est bien entendu ses avantages. D'ailleurs si l'on dresse la liste des retombées positives que le Parc éolien de la Dune-du-Nord a eues et aura sur notre archipel, on peut affirmer sans risquer de se tromper que la Communauté maritime a eu raison de s'impliquer.

- L'énergie produite par ces deux éoliennes se retrouve maintenant dans le réseau d'Hydro-Québec et viendra alimenter le territoire pour les 20 prochaines années.
- Le parc constitue donc pour l'archipel une deuxième source d'approvisionnement en électricité et par le fait même consolide la sécurité d'approvisionnement.
- Cette énergie verte permettra des économies de 7 millions de litres de mazout par année.
- L'émission de gaz à effet de serre (GES) qui contribue à accentuer les changements climatiques (qui nous touchent particulièrement) sera réduite de 16,5 % par rapport à 2020, ce qui correspond au retrait de 6 000 voitures sur nos routes.
- L'utilisation des moteurs de la centrale thermique de Cap-aux-Meules sera réduite d'environ 3 900 heures par année.
- Les travaux de construction auront engendré des retombées économiques pour les îles de l'ordre de 2 650 000 \$ en plus d'une masse salariale de 1 000 000 \$ pour des travailleurs d'ici.
- Le Parc de la Dune-du-Nord anticipe des dividendes à la hauteur de 350 000 \$/an qui seront redistribués aux municipalités membres, dont la nôtre.
- Grâce à ce projet et aux autres parcs exploités par la Régie, les îles pourront compter sur des revenus annuels de l'ordre de 750 000 \$ qui seront entièrement investis dans notre communauté.

Tous les Madelinots le savent et tous les visiteurs le constatent en mettant les pieds sur l'archipel : aux îles il vente. Pas étonnant que les experts dans le domaine nous disent que nous disposons d'un régime de vent exceptionnel et sûrement dans les meilleurs au Canada. Cela signifie donc que le potentiel est bien réel et que les opportunités existent.

En terminant, la Municipalité des îles profite de l'occasion pour remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la réussite de ce projet novateur et structurant qui en plus des nombreuses retombées positives dans notre communauté aura fait la démonstration qu'il est tout à fait possible de développer notre territoire dans le respect de nos milieux naturels, même les plus fragiles.



LES DOSSIERS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UNE PRIORITÉ POUR LA COMMUNAUTÉ MARITIME

Deux grands projets de territoire sont en cours à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine : la révision du schéma d'aménagement et la mise en place d'un parc régional sur le territoire public. À eux seuls, ces deux dossiers nécessiteront beaucoup de travail et de suivis rigoureux, de même qu'un processus de consultation important auprès des organismes partenaires et des citoyens en plus d'une négociation obligatoire avec les instances gouvernementales. Afin de mener à bien ces projets majeurs, la Direction générale a décidé de nommer un directeur de projets de développement du territoire pour une période minimale de 24 mois. C'est donc à Serge Bourgeois que l'organisation a confié ce mandat. Il sera par conséquent libéré de ses dossiers courants pour s'occuper exclusivement de la révision du schéma d'aménagement et de la mise en place du parc régional. Fort d'une expérience de plus de 30 ans dans le domaine de l'aménagement et d'une connaissance approfondie du territoire, M. Bourgeois est apparu comme la personne toute désignée pour amener à terme ces deux dossiers majeurs.

L'archipel connaît depuis quelques années un développement sans précédent qui s'accompagne de nombreux défis et d'enjeux quant à l'aménagement, l'utilisation et la protection de notre territoire. Les îles sont à la croisée des chemins et des décisions importantes en matière d'aménagement devront être prises dans les mois à venir par les élus de la Communauté maritime. Pour ces raisons, l'organisation municipale doit s'adapter et mettre tout en œuvre pour que le travail avance et que les résultats soient au rendez-vous.

Considérant les nouvelles fonctions attribuées à M. Bourgeois, c'est David Richard qui sera dorénavant directeur par intérim de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. M. Richard, à l'embauche de la Municipalité depuis 2007, a travaillé comme inspecteur et superviseur du service, et est donc parfaitement outillé pour prendre la relève.

CHANGEMENT D'HEURE, CHANGEMENT DE PILE!

Dans la nuit du 6 au 7 novembre, nous changeons d'heure, profitez-en pour vérifier le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée!

L'avertisseur de fumée doit être disposé au bon endroit et de la bonne manière. Idéalement, un avertisseur de fumée est situé dans un corridor, près des chambres à coucher. Il est important d'installer un avertisseur de fumée par étage dans une maison ou encore un par logement.

Précisons également qu'un avertisseur de fumée possède une date de péremption. Un avertisseur de fumée a une durée de vie de dix ans. Vérifiez sa date de fabrication, elle est inscrite sur l'appareil.

Un avertisseur de fumée datant de plus de dix ans doit être remplacé.

Ces mesures peuvent vous sauver la vie en cas d'incendie.

N'hésitez pas à contacter votre Service de sécurité incendie pour plus d'information.



NUMÉRO D'IMMEUBLE

Saviez-vous que vous êtes responsable de mettre le numéro d'immeuble de votre bâtiment (résidentiel, commercial ou industriel) visible de la rue ou du chemin le desservant? Avoir un numéro d'immeuble visible permet de diminuer le temps de réponse des services d'urgence en cas d'incendie ou de problème médical, et ainsi de sauver des vies. Les ambulanciers et les pompiers vous remercient de votre collaboration.



TENUE DE LA DEUXIÈME RENCONTRE DE LA TABLE JEUNESSE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La Table jeunesse des Îles-de-la-Madeleine a pour but de connaître les priorités et les enjeux de la jeunesse et d'accorder une voix importante aux jeunes de 16 à 35 ans dans les questions qui touchent les réalités du milieu. Les travaux de la Table sont coordonnés par l'équipe du développement du milieu, tout comme d'autres initiatives telles que le comité permanent sur le logement, le comité de travail et de suivi de la Politique-cadre de développement touristique ou de la Stratégie d'attraction des personnes.

Les membres de la Table jeunesse se sont rassemblés pour une deuxième rencontre le 27 septembre dernier afin de se prononcer sur plusieurs sujets d'actualité. Lors de cette réunion, les jeunes ont pu discuter des enjeux liés au tourisme, à l'éducation et à l'emploi afin de proposer des solutions constructives aux défis qui touchent l'ensemble de notre communauté et de partager leur vision de l'avenir de l'archipel. Les éléments soulevés par les membres de la Table permettent au Service du développement du milieu d'inclure les points de vue de la jeunesse des îles dans les orientations de ses différents comités de travail et de consolider les décisions du conseil municipal.

Les membres de la Table auront l'occasion de s'exprimer sur d'autres sujets qui concernent le développement du milieu au cours des prochaines rencontres.

Pour toutes questions relatives à la Table jeunesse des Îles-de-la-Madeleine, n'hésitez pas à contacter Jeffrey Langford, agent de développement territorial, à jlangford@muniles.ca.

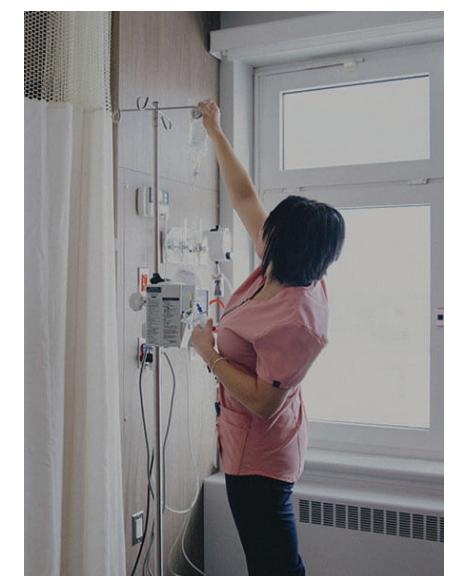
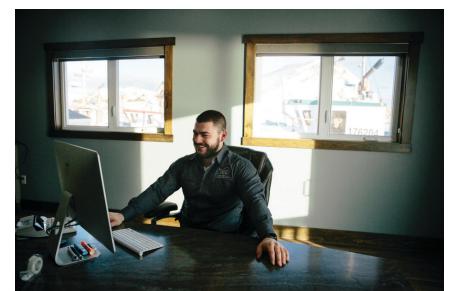
RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS THÉMATIQUE - COMMENT SE DÉMARQUER COMME COMMUNAUTÉ POUR ATTIRER DES TRAVAILLEURS?

Le 21 septembre dernier se tenait le 4^e rendez-vous thématique en lien avec le projet de territoire Horizon 2025. Ce rendez-vous a permis d'échanger avec les citoyens sur l'impact du vieillissement de la population et des départs à la retraite qui présentera un grand défi pour la communauté dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Les citoyens présents ont également souligné l'importance d'améliorer la qualité de vie au travail afin d'assurer la rétention des employés en place. C'est près d'une trentaine de participants qui se sont connectés afin d'échanger.

Les échanges auront permis de mettre en lumière l'importance de mieux intégrer les nouveaux résidents afin d'assurer leur rétention, de travailler parallèlement sur les enjeux du milieu (logement, garderie, main-d'œuvre, etc.), de continuer d'évaluer les possibilités de bonification des conditions de travail, etc. D'où l'importance de mettre en place des actions concrètes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Les commentaires et les idées soulevés seront pris en considération par l'équipe du développement du milieu dans l'élaboration du prochain plan d'action de la Stratégie d'attraction des personnes [les îles.] au cours de la prochaine année.

Nous vous invitons à consulter le calendrier des événements sur le site de la Municipalité ou encore à suivre notre page Facebook pour être informés des prochains rendez-vous en lien avec le projet de territoire Horizon 2025.

Pour toutes questions en lien avec ce rendez-vous thématique, contacter Marie-Christine Leblanc, agente de développement territorial, à mcleblanc@muniles.ca.



STRATÉGIE D'ATTRACTION DES PERSONNES

Saviez-vous que la Stratégie d'attraction [les îles.] organise chaque mois, en collaboration avec Place aux jeunes en région, une activité d'accueil et d'intégration gratuite pour les nouveaux résidents des Îles-de-la-Madeleine?

En effet, le 18 septembre dernier, 25 nouveaux résidents ont pu expérimenter la pêche au maquereau avec Excursions en Mer. Une super activité qui a laissé place à de nouvelles rencontres et à de nombreux rires partagés entre les participants!

Si vous êtes récemment arrivés aux îles ou si vous connaissez de nouveaux résidents, n'hésitez pas à leur transmettre l'information ou à écrire à Myriam Lalonde, agente de mobilisation, à promotion@muniles.ca pour vous inscrire aux prochaines activités qui s'adressent aux gens de tous les âges!



Connaissez-vous la Stratégie d'attraction des personnes [les îles.]?

La Stratégie d'attraction des personnes [les îles.] est une initiative portée par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine qui a comme principal mandat de répondre à l'enjeu de main-d'œuvre que connaît l'archipel au moyen de l'attraction et de la rétention de travailleurs sur le territoire. Pour ce faire, l'équipe de [les îles.] accompagne dans leurs démarches les personnes qui désirent venir ou revenir s'établir aux îles-de-la-Madeleine à l'année et assure un suivi avec celles-ci lorsqu'elles déménagent. Pour plus de détails, vous pouvez visiter le site web etsilesiles.ca ou suivre les pages Et si les îles sur Instagram, Facebook et LinkedIn.

Vous avez des questions sur la Stratégie d'attraction des personnes des îles-de-la-Madeleine? N'hésitez pas à écrire à Alexandre Bessette, conseiller en marketing territorial, à abessette@muniles.ca.



UNE INFOLETTRE SPÉCIALE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



**Accès
entreprise
Québec**

L'équipe du développement économique de la Communauté maritime est fière de lancer sa nouvelle infolettre! Présentée par Accès entreprise Québec – îles-de-la-Madeleine, l'infolettre publiera chaque mois des nouvelles du secteur économique des îles-de-la-Madeleine, des programmes financiers disponibles pour les entrepreneurs, des événements à ne pas manquer, des outils pratiques et plus encore.

Pour vous abonner à l'infolettre, consultez le www.muniles.ca sous les onglets *Développement* et *Développement économique*. Pour toutes questions en lien avec l'infolettre d'Accès entreprise Québec – îles-de-la-Madeleine, contacter Rébecca Miousse-Boudreau, agente d'accueil et de promotion à l'entreprise, au 418 986-3100, poste 236.

L'ÎLOT, UN NOUVEL ESPACE DE DOCUMENTATION EN ART ACTUEL AMÉNAGÉ À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LAPIERRE

AdMare et la Bibliothèque Jean-Lapierre ont fait équipe pour créer L'ÎLOT, espace de documentation en art actuel. Cet espace nouvellement aménagé à la bibliothèque abrite la collection de publications du centre d'artistes AdMare, soit plus d'une cinquantaine de livres d'artistes, catalogues et publications spécialisées de grande qualité disponibles pour le prêt ou la consultation. L'objectif est de mettre en valeur et de favoriser l'accessibilité, la diversité et la découverte, auprès de la communauté madelinienne, du travail d'artistes du Québec et des Maritimes. Cette collection pourra servir également de ressource pour les artistes en résidence aux îles. Il est possible de découvrir en ligne la collection d'AdMare via le catalogue sur bibliothequedesiles.ca.



FERMETURE DU SERVICE D'AQUEDUC

Le service d'aqueduc sera interrompu pour la saison hivernale au début du mois de novembre 2021 pour les chemins de la Baie-de-Plaisance à L'Île-du-Havre-Aubert et des Chalets à L'Étang-du-Nord, ainsi que pour le secteur du site de villégiature de Havre-aux-Maisons. La réouverture devrait avoir lieu au début du mois de mai 2022, si la température le permet.



RAPPEL SUR LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Saviez-vous que la Municipalité des Îles a adopté un règlement relatif à l'obligation des citoyens d'installer des protections contre les dégâts d'eau?

Ce règlement stipule, entre autres, l'obligation pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretours, pour éviter tout refoulement.

Qu'est-ce qu'un « clapet antiretour »? Il s'agit d'un dispositif étanche de protection contre les refoulements permettant l'écoulement unidirectionnel dans le réseau d'égout.

Les clapets doivent être installés sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées ou pluviales de tous les appareils installés sous le niveau des têtes de regards d'égout situés dans la rue, de même que toute conduite de déversement via laquelle est susceptible de survenir un refoulement ou un dégât d'eau. Le propriétaire doit installer les clapets antiretours afin qu'ils soient faciles d'accès en tout temps, notamment pour leur entretien et nettoyage.

Le règlement a été adopté le 8 décembre 2020 et les propriétaires d'immeubles existants ont jusqu'au 18 janvier 2022 pour s'y conformer.

SAVEZ-VOUS OÙ EST VOTRE BOÎTE DE SERVICE?

La boîte de service, communément appelée bonhomme à eau, sert d'entrée d'eau potable du réseau d'aqueduc municipal vers la maison. Le couvercle se trouve à la hauteur du sol. Le bonhomme devrait toujours être installé dans un endroit facile à déneiger (au cas où il y aurait un bris d'aqueduc), mais pas encombrant. Vous ne devez pas rouler sur votre bonhomme ou le faire accrocher en déneigeant l'hiver. Il est important que vous sachiez où se trouve votre boîte de service en tout temps. Ainsi, en cas de bris d'aqueduc vous aurez plus de facilité à couper l'eau.

VOS PONCEAUX SONT-ILS NETTOYÉS?

Particulièrement cette année à cause des fortes pluies, le ruissellement des eaux de pluie a pu obstruer partiellement votre ponceau d'entrée privée. La Municipalité vous rappelle qu'il est de la responsabilité de tout propriétaire d'effectuer, à ses frais, l'entretien de sa ou de ses entrées privées, y compris les ponceaux.

Dans les prochaines semaines, assurez-vous du bon écoulement de l'eau dans le ponceau de votre entrée privée et nettoyez-le au besoin. Il est essentiel de permettre la libre circulation des eaux, ainsi, en cas de redoux en hiver et lors de la fonte des neiges au printemps, vous diminuerez vos risques de causer des inondations à votre propriété ou à celle de vos voisins.

VOS AMÉNAGEMENTS SONT-ILS PROTÉGÉS?

Vos arbustes et autres aménagements devraient être protégés pendant la saison hivernale. En effet, l'hiver, les véhicules de déneigement ne prêtent pas attention aux différents aménagements qui peuvent être installés sur les terrains. Pensez donc à les protéger. En outre, faites attention à ne pas installer vos arbustes dans l'emprise de la rue.



DIMINUTION DE LA FRÉQUENCE DES COLLECTES DU BAC NOIR

Comme chaque année, la fréquence de collecte des bacs noirs diminuera à une fois par mois à partir de novembre, et ce, jusqu'à la fin avril. Bien que nous devons toujours être vigilants, la Municipalité désire vous rappeler qu'il est encore plus important de redoubler nos efforts en effectuant un tri à la source efficace.

QUAND METTRE VOS BACS À LA ROUTE?

La Municipalité des îles vous rappelle que les bacs roulants doivent être apportés en bordure de la route dès 7 h, vis-à-vis de l'immeuble d'où ils proviennent et aussi près que possible du fossé. Les contenants peuvent être placés à la route, au plus tôt, 12 heures avant le début de la collecte et être retirés, au plus tard, 12 heures après ladite collecte. Tous les bacs doivent être accessibles en toute saison par l'entrepreneur et aucun obstacle permanent (fossé, clôture) ou temporaire (véhicule automobile, neige) ne doit obstruer l'accès.

Veuillez éviter de mettre vos bacs en bordure de route trop tôt et de ne pas les retirer trop tard, pour éviter qu'ils se renversent, qu'ils soient heurtés ou qu'ils entravent la circulation.

Merci de votre habituelle collaboration!



INTERRUPTION DE LA RÉCEPTION DES VÉHICULES HORS D'USAGE SUR LE SITE DU CGMR

La Municipalité des îles interrompra la réception des véhicules hors d'usage (VHU) sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles pendant la période hivernale. Du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} mai 2022, le CGMR n'acceptera plus les VHUs pour des raisons logistiques. Pendant la période hivernale, il est plus difficile de réaliser les opérations de vidanges des liquides et des huiles de façon efficace et sécuritaire. Pour ces raisons, il est convenu d'interrompre les opérations quelques mois et de les reprendre au printemps.



Rencontre annuelle du Forum des partenaires

Le 1er décembre 2021

Inscrivez cette date à votre agenda!

AVIS PUBLIC DU SCRUTIN

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Date de scrutin : 2021-11-07

Par cet avis public, Jean-Yves Lebreux, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de mairesse ou de maire

- Lise Deveau, 179, chemin du Sable, Havre-Aubert, G4T 9C9
- Jonathan Lapierre, 7, chemin de Ceinture, Grande-Entrée, G4T 7B6

Poste de conseillère ou de conseiller – District N° : 1 L'Île-du-Havre-Aubert

- Germain Leblanc, 3073, chemin de la Montagne, Bassin, G4T 0A4
- Sara Vigneau, 289, chemin du Bassin, Bassin, G4T 0B6

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

- Pour les sections de vote : 1 à 6 – District de L'Île-du-Havre-Aubert, Centre multifonctionnel, 280, chemin du Bassin, Bassin
- Pour les sections de vote : 7 à 14 - District de L'Étang-du-Nord, Centre récréatif, 1349, chemin de La Vernière, L'Étang-du-Nord
- Pour la section de vote : 15 - District de Cap-aux-Meules (L'Île-d'Entrée), ancienne école de L'Île-d'Entrée, 98, chemin School, L'Île-d'Entrée
- Pour les sections de vote : 16 à 20 - District de Cap-aux-Meules, mairie des Îles, 460 chemin Principal, Cap-aux-Meules
- Pour les sections de vote : 21 à 28 - District de Fatima, salle paroissiale, 4, chemin de Ernest, Fatima
- Pour les sections de vote : 29 à 34 - District de Havre-aux-Maisons, Maison de la culture, 37, chemin Central, Havre-aux-Maisons
- Pour les sections de vote : 35 à 36 - District de Grande-Entrée, Capitole de l'Est, 214, route 199, Grande-Entrée

Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

- Pour les sections de vote : 1 à 6 - District de L'Île-du-Havre-Aubert, Centre multifonctionnel, 280, chemin du Bassin, Bassin
- Pour les sections de vote : 7 à 14 - District de L'Étang-du-Nord, Centre récréatif, 1349, chemin de La Vernière, L'Étang-du-Nord
- Pour les sections de vote : 15 à 20 - District de Cap-aux-Meules, mairie des Îles, 460 chemin Principal, Cap-aux-Meules
- Pour les sections de vote : 21 à 28 - District de Fatima, salle paroissiale, 4, chemin de Ernest, Fatima
- Pour les sections de vote : 29 à 34 - District de Havre-aux-Maisons, Maison de la culture, 37, chemin Central, Havre-aux-Maisons
- Pour les sections de vote : 35 à 36 - District de Grande-Entrée, Capitole de l'Est, 214, route 199, Grande-Entrée

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;

5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;

6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance :

- La présidente ou le président d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30;
- Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 8 novembre 2021 à 9 h 30 à l'adresse suivante : 460, chemin Principal, Cap-aux-Meules.

8. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou joindre sa secrétaire, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Adresse 460, chemin Principal, Cap-aux-Meules, G4T 1A1
 Téléphone 418 986-3100, poste 233

Secrétaire

Adresse 280, chemin du Bassin, Bassin, G4T 0B5
 Téléphone 418 986-3100, poste 155

Signature

Donné à Îles-de-la-Madeleine, le 22 octobre 2021

Jean-Yves Lebreux

Président d'élection





Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

À la séance ordinaire du 23 novembre 2021, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1 La propriétaire du lot portant le numéro 3 393 032, sis en retrait de l'allée Léo-Leblanc, dans le village de L'Étang-du-Nord, souhaite construire une résidence dont la façade avant serait orientée vers le chemin du Gros-Cap (est). La configuration du droit de passage reliant le chemin privé (nord-est) au terrain oblige la demanderesse à prévoir une cour avant en lien avec le droit de passage (nord) et non avec la rue publique présente à l'est.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme une situation où la cour avant serait en lien avec le chemin du Gros-Cap et non avec le droit de passage, comme le prévoit la réglementation actuelle en vigueur.

1.2 La propriétaire du lot portant le numéro 3 134 455, sis en bordure du chemin Noël, dans le village de Fatima, souhaite procéder à la construction d'une résidence et d'un bâtiment accessoire. Or, selon le plan fourni par la propriétaire, la superficie du bâtiment accessoire serait supérieure à celle autorisée pour un tel bâtiment situé en corridor panoramique.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire d'une superficie de 44,6 mètres carrés alors que le règlement de zonage exige une superficie maximale de 37,16 mètres carrés.

1.3 Les propriétaires de la résidence sise au 30, chemin Central, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaitent construire un bâtiment accessoire. Comme cette propriété est contiguë à deux rues publiques, celle-ci se retrouve donc avec deux cours avant (une principale et l'autre secondaire). Selon les informations fournies par les demandeurs, ce bâtiment, dont la superficie serait de 62,43 mètres carrés, empiéterait dans la marge avant secondaire ce qui contrevient à la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire empiétant dans la marge avant secondaire, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté entièrement dans la cour arrière.

1.4 Les propriétaires de la résidence sise au 27, chemin des Buttes, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaitent réaliser des travaux d'agrandissement sur leur bâtiment accessoire. Il s'agit d'un bâtiment déjà dérogatoire en raison de sa position dans la cour avant, mais aussi pour sa superficie qui excède celle permise pour un bâtiment de cette nature.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un projet d'agrandissement dont le bâtiment accessoire serait présent en cour avant, alors que le règlement de zonage

exige qu'un tel bâtiment soit situé en cour arrière, et dont la superficie totale du bâtiment accessoire atteindrait 120,8 mètres carrés, alors que le règlement de zonage exige une superficie maximale de 74,32 mètres carrés.

1.5 La propriétaire de la résidence sise au 111, chemin de la Petite-Baie, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaite construire un bâtiment accessoire. Or, selon le plan fourni par la propriétaire, la superficie du bâtiment accessoire serait supérieure à celle autorisée pour un tel bâtiment situé en cour latérale et de plus en corridor panoramique.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire d'une superficie totalisant 48,3 mètres carrés, en cour latérale, alors que le règlement de zonage exige d'une part qu'un bâtiment accessoire de cette superficie soit situé entièrement en cour arrière, et d'autre part que la superficie maximale permise dans un corridor panoramique soit de 37,16 mètres carrés.

1.6 Les propriétaires de la résidence sise au 95, chemin des Fumoirs, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaitent réaliser un projet de construction résidentielle à l'endroit où est déjà implantée une résidence familiale. Ce projet consiste à relocaliser la résidence existante et à la convertir en bâtiment accessoire. Or, selon le plan fourni par les propriétaires, le bâtiment accessoire d'une superficie de 41,6 mètres carrés serait situé entièrement en cour avant, ce qui contrevient au règlement de zonage.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire d'une superficie de 41,6 mètres carrés, présent en cour avant, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit localisé seulement en cour arrière.

En vertu des dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 23 novembre 2021, à compter de 19 heures, ou encore en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du directeur par intérim de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, David Richard, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à drichard@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. David Richard, au 418 986 3100, poste 111, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 octobre 2021
Jean-Yves Lebreux, greffier



**AVIS PUBLIC
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**
Conformément aux dispositions de la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre
A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

À la séance ordinaire du 23 novembre 2021, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-12-1 relatif aux usages conditionnels, le conseil entend statuer sur la demande suivante :

1. Description de la demande d'usage conditionnel :

1.1 Les propriétaires du bâtiment commercial sis au 314, chemin de la Pointe-Basse, du village de Havre-aux-Maisons, ont déposé une demande relative à un usage conditionnel en vue d'agrandir un bâtiment commercial non conforme, mais protégé par un droit acquis. Comme ce projet vise à agrandir au-delà de la superficie maximale autorisée par le règlement de zonage (50 % de la superficie au sol protégée par un droit acquis), cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs à l'intégration fonctionnelle du site, à l'architecture et au stationnement, lesquels sont prévus au règlement no 2010-12-1.

En vertu des dispositions du règlement portant sur les usages conditionnels, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 23 novembre 2021, à compter de 19 heures, ou encore en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du directeur par intérim de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, David Richard, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur cette demande, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à drichard@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. David Richard, au 418 986 3100, poste 111, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 octobre 2021

Jean-Yves Lebreux, greffier



Fonds disponibles **Programme d'aide à l'hébergement des travailleurs**

De nouveaux fonds sont disponibles pour le **Programme d'aide à l'hébergement des travailleurs**.

Objectif du programme :

Favoriser la location annuelle de logements, pallier l'enjeu du logement locatif à court terme, en période estivale.



Qui est admissible?

Les propriétaires faisant nouvellement la location d'un logement ou d'une chambre sur une base annuelle ou temporaire (minimum deux mois consécutifs entre le 15 juin et le 15 septembre) à des résidents* à l'emploi d'une entreprise située sur le territoire de la municipalité.



Comment déposer une demande?

Remplir le formulaire disponible en ligne. Lors du dépôt de votre demande, joindre les documents exigés suivants :

- Copie du bail annuel ou contrat de location signé le ou après le 8 juin 2021 (le renouvellement est strictement exclu).
- Copie d'une pièce d'identité du locataire.
- Preuve d'embauche du locataire.

Vous pouvez acheminer votre demande par courriel à mcleblanc@muniles.ca ou la déposer à la mairie ou aux points de service de la Municipalité à l'attention de Marie-Christine LeBlanc, agente de développement territorial. Certaines conditions s'appliquent. Consulter le site Web de la Municipalité pour tous les détails sur le programme.

*Résident : Personne qui habite sur le territoire de la Municipalité des Îles



Et si l'arrivée de nouveaux résidents faisait une différence dans notre communauté?



Collectivement, nous bénéficions directement du fruit de l'implication et du travail des gens qui s'y installent.

Voici comment :

- Maintien - et augmentation - de l'offre de service (santé, garderies, restaurants, commerces, etc.)
- Dynamisme social et culturel
- Milieu éducatif plus compétitif
- Réduction de l'âge média
- Nouvelle relève pour les entreprises
- Diversification et croissance de l'économie
- Remplacement des départs à la retraite en réponse à la pénurie de main-d'œuvre

etsilesiles.ca

Activités de l'automne

Les activités de la Municipalité des Îles se poursuivent cet automne. Une programmation diversifiée, pour tous les âges et tous les goûts, vous attend!

Patinage, natation, tricot, littérature, danse, yoga, arts, musique et bien plus encore... Tout le monde y trouvera son compte!

Pour ne rien manquer des activités à venir et pour connaître tous les détails, consultez le www.muniles.ca et abonnez-vous à la page Facebook de la Municipalité des Îles.